

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2022-145-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2022-145 RELATIF AUX NUISANCES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par _____ et qu'un projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt et d'une adoption à la séance du 20 avril 2026, copie du projet de règlement étant également mis à la disposition du public lors de cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil :

QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-145-3 soit adopté, tel que mentionné ci-dessous.

ARTICLE 1

De modifier l'article 1.2 définitions, en ajoutant la définition suivante :

« **Immeuble** » signifie tout bâtiment, construction ou structure de toute nature et/ou tout terrain constitué d'un lot ou de plusieurs lots ou parties de lots contigus, vacant(s) ou en partie construit(s). »

ARTICLE 2

De remplacer le titre de l'article 3 « NUISANCES GÉNÉRALES » par le titre « NUISANCES »;

ARTICLE 3

De remplacer le sous-article 3.1 par le titre et le texte suivant :

« 3.1. Général

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, pour toute personne, d'occasionner, de permettre ou de tolérer qu'un immeuble soit laissé ou maintenu dans un état tel que cet état ou encore le contenu ou la structure de cet immeuble constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, ou soit de nature à troubler la paix, le confort ou la jouissance paisible de la propriété publique ou privée dans le voisinage. »

ARTICLE 4

D'ajouter le sous-article 3.15 avec le titre et le texte suivant :

« 3.15 Distribution d'imprimés

Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'effectuer la distribution d'imprimés par le dépôt de feuillets sur le pare-brise ou sur toute autre partie du véhicule »

ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Original signé)

André Ibghy
Maire

(Original signé)

Marie-France Matteau
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 20 avril 2026

Adoption du projet de règlement : 20 avril 2026

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

Avis d'entrée en vigueur :